

## Information de l'association Coallia : explication.

Coallia s'est déjà positionnée sur les attaques abusives, injustes et orientées dont elle fait l'objet. Aujourd'hui, le temps est venu où l'Association peut s'exprimer et être entendue sereinement.

### En bref, infos contre infox sur l'Association.

Plutôt que de répondre « non » et souvent donner l'impression de nous justifier face aux différentes allégations de ces dernières semaines et leur donner du crédit, **nous préférons répondre de façon constructive et positive en disant : OUI.**

- Oui. Le président et le directeur général se connaissaient, ce n'est pas un secret, avant de travailler ensemble chez Coallia. Le Dg a été choisi par un Comité de recrutement indépendamment du président.
- Oui. Le président et les membres du Conseil d'administration sont bénévoles.
- Oui. Le président est administrateur depuis 2024 au sein d'un cabinet de Conseil. Ce cabinet ne travaille plus pour Coallia depuis 2022.
- Oui. Pour sauver l'Association, de 2017 à 2021, tout en répondant, simultanément et en urgence aux différentes crises successives (crise de gouvernance en 2017, Covid-19, Afghanistan, Ukraine, précarité grandissante au sein de la société, cyber attaque...), ayant conduit à une sur-sollicitation de l'Association, nous avons comme bon nombre d'organisations eu recours à différents cabinets de conseil. Leurs recommandations nous sont encore très utiles. Aujourd'hui, la situation ne le nécessitant pas, ces prestations ont été réduites de moitié.
- Oui. Le montant des salaires des cadres dirigeants qui circulent de-ci de-là sont faux. Les rémunérations brutes des cadres dirigeants se situent, d'après la Cour des comptes, en cohérence avec d'autres associations des mêmes secteurs d'activité. De plus, sans même souhaiter disposer de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), Coallia respecte les règles de l'économie sociale et solidaire permettant de limiter les écarts de salaires.
- Oui. L'Association, dans le cadre de sa politique achat, s'est soumise de sa propre volonté, en 2021, aux règles de la commande publique.
- Oui. Coallia travaille en permanence à détecter de potentielles failles vis-à-vis de ses fournisseurs. Ainsi, en cas de conflits d'intérêts détectés avec un prestataire, même si la prestation et le coût sont justes, le contrat est résilié.
- Oui. C'est Coallia qui a porté plainte, en 2022, dans le cadre d'une procédure engagée contre des pratiques répréhensibles voire délictueuses afin de donner suite aux agissements d'un ex-salarié.
- Oui. Les subventions d'exploitation font suite à des cahiers des charges spécifiques et des appels à projet émanant des autorités de contrôle et de tarification. Dans cet environnement concurrentiel, nous sommes ce que l'on peut qualifier d'opérateur de politiques publiques soumis à de multiples et différents contrôles.
- Oui. Le rapport de la Cour des comptes sur la période 2016/2021 est une tranche de vie de 6 ans sur 60 ans d'existence. Mais surtout, un constat à une période où un grand nombre de transformations était en cours. Le rapport est ainsi pour nous une façon de regarder le chemin parcouru et les efforts qui sont encore à faire.
- Oui. Comme préconisé dans un autre rapport de la Cour des comptes, l'Association est notamment favorable à une stratégie nationale de contrôle des organismes gestionnaires d'hébergement et de leurs établissements (organisation, procédures, moyens humains et système d'informations).
- Oui. Coallia a entamé des réformes structurelles selon son ambition majeure : affirmer notre mission d'utilité sociale tout en garantissant la pérennité de l'Association.

- Oui. Aujourd'hui la transformation et de la consolidation de Coallia sont bien avancées, l'amélioration continue de nos différents services étant un objectif permanent.
- Oui. Coallia a des indicateurs économiques équilibrés et suffisants (trésorerie, endettements, développement, investissements...) pour soutenir son activité actuelle et envisager l'avenir.
- Oui. « Asile et intégration » est un des 7 champs d'activité de Coallia. Cette dernière est un acteur associatif majeur et nous en sommes fiers. N'en déplaise à certains.

## **Plus en détail, les informations sur le pilotage de l'Association.**

### Gouvernance et dirigeance.

L'Association rassemblant plus 5 000 professionnels, créée en 1962, œuvre chaque jour auprès de 100 000 personnes en situation de vulnérabilité dans près de 1 000 établissements et services en France métropolitaine et Outre-mer.

Une entreprise associative comme Coallia, eu égard à sa taille mais aussi à la sensibilité des sujets dont elle traite, se doit de disposer de dirigeants rompus à la complexité du secteur social en matière d'enjeux éthiques, institutionnels, économiques, réglementaires, techniques... La priorité des dirigeants actuels, dès leur arrivée en 2017, a été de sauver et de consolider l'Association.

Notons que le président et les administrateurs exercent leurs fonctions comme bénévoles au sein de l'Association. Les frais liés à la gouvernance ont été, de 2018 à 2023, de moins de 3 000 euros.

Coallia respecte les critères de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) pour limiter les écarts de salaires : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés n'excède pas le plafond annuel fixé à 7 fois le Smic et la rémunération versée au salarié le mieux payé n'excède pas le plafond annuel fixé à 10 fois le Smic. C'est la raison pour laquelle, la Cour de comptes situe les rémunérations brutes des cadres dirigeants de Coallia en cohérence avec d'autres associations des mêmes secteurs d'activité.

Un Comité des rémunérations, émanation du Bureau du Conseil d'administration, est opérationnel depuis 2019. Inscrit dans le Règlement intérieur de l'Association, il participe directement à la décision de la politique de rémunération des cadres dirigeants.

L'équipe dirigeante de Coallia, c'est de notoriété publique, partage plusieurs expériences professionnelles passées, certes, mais pourrait-il en être autrement compte tenu de leur solide expérience professionnelle dans le secteur. Le choix du directeur général a été fait de façon rationnelle, selon ses compétences et son expérience singulières. Et ce parmi 4 personnes auditionnées sur 38 candidatures, par un Comité de recrutement présidé par une personnalité extérieure, créé au sein du Conseil d'administration en 2018.

Bien entendu, nous sommes particulièrement vigilants aux potentielles situations de conflits d'intérêt qui pourraient apparaître. Le périmètre de l'Association évoluant, ses dirigeants, ont fait appel, quand il le fallait, à la Haute Autorité pour la transparence de vie publique (HATVP). Ainsi, se connaître devient un atout de compréhension et d'efficacité. Et, si nous regardons les résultats obtenus depuis 2017, nous pouvons nous féliciter de cette collaboration.

Coallia a connu une croissance continue et soutenue (72 %) de 2017 à 2023, avec un pic de croissance de 18,5 % en 2020 (période Covid). Corrélativement, l'emploi a progressé, passant de 3 258 salariés fin 2017 à plus de 5 000 aujourd'hui, avec un maintien de la charge de personnel entre 39 % et 45 %. Les résultats se sont maintenus à l'équilibre, démontrant la capacité de Coallia à générer des excédents lui permettant de constituer ses fonds propres. Ces changements et cette croissance requièrent des moyens pour répondre aux besoins et sollicitations toujours plus importantes et urgentes.

En parallèle, la trésorerie s'est nettement améliorée passant d'une capacité, au 31 décembre de l'année, de 8 jours en 2017 à 91 jours en 2023. Elle est aujourd'hui convenable compte tenu de l'activité de l'Association et au niveau du seuil recommandé par l'Union nationale interfédérale des œuvres et

organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS) qui est de 90 jours. Les jours de créances et de dettes d'exploitation sont équilibrés et démontrent une gestion efficace des cycles de paiement et de recouvrement.

La diminution des immobilisations, des subventions d'investissement, des dettes financières et l'amélioration du fonds de roulement sont notamment le fruit de l'opération d'adossement d'une partie du parc immobilier auprès de l'ESH Batigère Habitats Solidaires.

Au fil des années, la cotation Banque de France de Coallia a progressé de B4 (médiocre) en 2017 pour atteindre aujourd'hui B1- (excellente capacité à honorer ses engagements financiers à 3 ans). Une preuve supplémentaire de la consolidation de Coallia.

### Stratégie et activité.

L'Association intervient dans les 7 champs d'activité suivants : Asile et intégration / Logement accompagné / Mise à l'abri, urgence et insertion / Grand âge et autonomie / Handicaps et inclusion / Protection de l'enfance / Accompagnements sociaux.

Coallia est là – toujours là devrions nous dire - et n'a jamais été aussi prête depuis plus d'une décennie à remplir sa mission d'utilité sociale auprès des plus vulnérables. N'oublions pas qu'après une grave crise de gouvernance, Coallia s'est retrouvée, en 2017, dans une situation de quasi-cessation de paiement et aurait pu cesser son activité.

De 2018 à 2022, l'ensemble de la direction de l'Association a eu deux idées en tête.

Premièrement, se consacrer au sauvetage de Coallia. Deuxièmement, tout en opérant ce sauvetage, l'Association devait, en urgence, répondre aux différentes crises successives (Covid-19, Afghanistan, Ukraine, précarité grandissante au sein de la société, cyber attaque...).

Face au caractère exceptionnel de la situation sur cette période et afin de se renforcer ponctuellement, Coallia a fait appel aux expertises de cabinets de conseils, comme bon nombre d'organisations. Ces prestations, au prix du marché avec des livrables stratégiques, sont terminées depuis 2021.

Il est donc faux, et malhonnête, de tenter de faire croire que certaines prestations seraient fictives. Il est aussi hors de propos et insidieux de laisser entendre qu'un dirigeant de l'Association aurait été partie prenante d'un de ces cabinets alors même que ce cabinet est encore un prestataire de Coallia. Plus de 2 ans séparent ces deux faits.

Dans le cadre de sa transformation, l'Association exploite encore les travaux stratégiques réalisés jusqu'en 2021. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, elle est renforcée grâce à :

- un Projet d'entreprise associative (PEA) pour porter son ambition et baliser le chemin à parcourir par l'Association de 2024 à 2029,
- un système unique de pilotage des projets pour optimiser les ressources et tracer la transformation,
- une nouvelle organisation territoriale pour consolider le modèle d'entreprise associative,
- des délégations de pouvoirs, pour une ligne managériale pleinement en responsabilité,
- un dossier d'instruction de « Frais de siège » déposé auprès de l'autorité administrative d'instruction,
- la création d'une direction juridique pour assurer les fonctions réglementaires et renforcer la conformité,
- l'accroissement des contrôles en amont et la qualité pour sécuriser et harmoniser les pratiques fonctionnelles et opérationnelles,
- un Comité des risques et une cartographie des risques actualisée à venir pour piloter au plus juste l'Association,
- des filières d'expertises pour organiser et optimiser, à termes, les fonctions supports notamment pour les ressources humaines et la finance entre le siège et les territoires,

- une comptabilité d'engagement à l'horizon de janvier 2026 avec notamment un outil budgétaire renouvelé pour toujours plus affiner l'approche administrative et financière.

Le produit d'exploitation de Coallia est le fruit de plusieurs natures de financements : concours publics (Etablissements et services sociaux et médico-sociaux / ESSMS) – subventions d'exploitation – redevances des résidents. Chacune représentant plus ou moins 1/3 des ressources de l'Association.

A noter, en ce qui concerne plus précisément les subventions d'exploitation, soumises à différents opérateurs de politiques publiques elles font, bien entendu, l'objet de cahiers des charges précis et d'appels à projet émanant des autorités de contrôle et de tarification.

Particularité : les excédents liés à chacun des dispositifs restent aux financeurs. Ce n'est pas comme certains voudraient le faire croire une somme globale accordée dont Coallia pourrait disposer à sa guise. Nous sommes donc loin de la représentation que l'on peut se faire des subventions allouées à des associations traditionnelles de moindre ampleur.

### Contrôles et procédures.

La Cour des comptes a effectué un contrôle organique de Coallia sur une période observée de 2016 à 2021 donnant lieu à un rapport de janvier 2024 que l'Association prend en compte en intégrant des actions d'amélioration continue. La Cour n'a pas relevé d'atteinte à la probité, ni de qualification de faits telle que, fallacieusement et insidieusement, présentée par ceux qui cherchent à nuire à l'Association et à ceux auprès de qui elle intervient.

Les neuf recommandations formulées par la Cour de comptes sont en cours de mise en œuvre, scrupuleusement suivies et présentées en Conseil d'administration. Nous informons bimestriellement la Cour de comptes de toutes les avancées. Nous nous tenons prêts, un an après, à faire un point d'étape avec cette dernière afin qu'elle puisse constater les avancées significatives de l'Association.

Il est important de faire remarquer que, c'est dans le cadre de ses procédures internes, que l'Association détecte des pratiques répréhensibles voire délictueuses au sein de certains dispositifs opérés en Île-de-France. Elle a mise en place, depuis plusieurs années, des procédures et de moyens tant humains que matériels, afin de diminuer les risques de fraudes, tels que la soumission volontaire aux règles de la commande publique.

Après analyse de la situation et en fonction des pièces en sa possession, l'Association a procédé au licenciement pour faute lourde du salarié mis en cause, et pris l'initiative d'un dépôt de plainte, afin que la justice prenne le relais et qu'une enquête judiciaire puisse être menée.

Coallia condamne fermement tout agissement non conforme à ses valeurs et à sa mission d'utilité sociale et ainsi, se félicite que le parquet de Créteil (et non de Paris) ait ouvert une enquête pénale pour que des investigations soient menées comme l'Association le souhaitait dès sa plainte de 2022. Dans le respect du secret de l'enquête et de la sérénité des investigations, Coallia n'a pas vocation à s'exprimer sur cette procédure en cours. Coallia fait confiance à l'enquête judiciaire et ses suites pour faire toute la lumière sur les faits commis par ce salarié et ses éventuels complices.

**Ces différents points illustrent bien la volonté de Coallia, après de multiples allégations, de rétablir la vérité afin de préserver les salariés, les autorités de contrôle et de tarification, les partenaires de l'Association et de pouvoir poursuivre tous ensemble, sereinement, les actions auprès des plus vulnérables.**